



Paris, le 16 avril 2024

**A l'attention de Mr Jean-Marc BERTHON
Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+**

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur un aspect particulier de la situation des LGBT en Ukraine.

Par courrier en date du 20 mars 2024 aux autorités Ukrainiennes, **The European Parliament's Intergroup on LGBTI Rights** a soutenu la demande de promulgation des lois 9103 (sur la création d'un partenariat civil), et 5488 d'autre (sur la lutte contre les crimes de haine). Ces deux textes entrent effectivement dans le champ du point 198 du questionnaire d'adhésion de l'Ukraine à l'Union Européenne, et font écho aux décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 01/06/23 (où l'Ukraine a été reconnue coupable de violation de l'article 14 en relation avec l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme), et du 11/04/24 (sur la violation de l'article 3 en relation avec l'article 14).

Au-delà des difficultés législatives ukrainiennes au regard de la guerre en cours, il y a une réalité humaine, et néanmoins très symbolique, rarement évoquée. Les personnes qui ont le besoin le plus légitime de la loi 9103 sont les militaires combattants LGBTI. Pourquoi ? Parce que l'absence de législation fait que les conjoint(e)s des militaires morts aux combats n'ont aucun droit : ni en termes civils (héritage et pension), ni en termes humains (leur participation aux obsèques et cérémonies d'hommages civils et militaires étant subordonnée à la bonne volonté des parents du défunt).

- 1) Au-delà des points de droit, il s'agit de réparer une injustice au regard des sacrifices consentis par les militaires LGBT, considérant que :
 - a. Le narratif russe, répété *ad-nauseam*, considère que les LGBTI sont le symbole et la cause de la « dégénérescence » de l'Occident, et de son caractère « satanique ». Sur ces bases, la Cour Suprême de Russie, par jugement en date du 30/11/23, a placé le « Mouvement international LGBT » sur sa liste des « organisations extrémistes », avec pour conséquence que les « participants » encourrent jusqu'à cinq ans de prison, et les « organisateurs » et « donateurs » jusqu'à 10 ans, en vertu, des articles 282.2(2), 282.2(1) et 282.3 du Code pénal (russe) ... qui s'applique également dans les territoires « rattachés »
 - b. Ces soldats LGBTI, reconnaissables à l'insigne qu'ils ont le droit de porter¹, courrent le risque d'être torturés voire exécutés s'ils tombent aux mains des Russes ... au regard de la traque systématique des « activistes » par les forces d'occupation².
- 2) Sur le plan politique, au regard du soutien résolu de la France envers l'Ukraine, d'une part, et de votre rôle particulier qui nous honore, il s'agirait de soutenir cette cause très symbolique auprès des autorités ukrainiennes, mais également de faire connaître leur combat, loin des clichés habituels, auprès des opinions publiques européennes, afin de contrer la propagande russe sur le point précis de l'homophobie.
- 3) De notre côté, nous allons tenter de mobiliser des associations LGBT françaises, car il nous paraît assez incompréhensible, qu'au regard des enjeux « civilisationnels » pour l'Europe fort bien évoqués à plusieurs reprises par Stéphane Séjourné, notre « communauté » ne se sente pas plus concernée.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question, et en formulant le vœu que notre requête retiendra votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de notre haute considération.



[07.80.96.90.01](tel:0780969001)



<https://pinkfraternity.fr/>



<https://twitter.com/PinkFraternity>



<https://www.facebook.com/Pinkfraternity.fr>



contact@pinkfraternity.fr

*Pour PinkFraternity
Stéphane Rémus-Borel*

¹ <https://lgbtmilitary.org.ua/fr>

² <https://www.projector.org.ua/en/final-report-on-documenting-war-crimes-against-lgbtq/>

A propos :

PinkFraternity, rassemble des personnes LGBTI de tous âges, origines et traditions, ayant le souci de développer une fraternité concrète reposant sur l'acceptation de soi, des autres et du monde, et ce faisant la protection du Bien Commun d'une part, et d'autre part la valorisation de nos « spécificités » au service de la construction d'un monde plus juste, inclusif et fraternel.